

## N° 2024-19- Décision du Président

### **Attribution du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise**

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** - De valider le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise avec CITADIA pour un montant de 68 220 euros TTC ;

**ARTICLE 2** - De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**ARTICLE 3** - Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

**ARTICLE 4** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 16 mai 2024

**Yannick AMET**

Président

